

Faisons un Val-de-Travers - No 1

Bulletin d'informations et de réflexions régionales du Val-de-Travers.

Numéro 1 du 22 novembre 2022.

[Téléchargé ce bulletin au format PDF :](#)

2022_11_22_-_no1_-_cg.pdf

Conseil général du Val-de-travers du 21 novembre 2022

Nos intentions

Autant que possible, nous sommes présents lors des Conseils généraux en tant que public. Il est important de nous rendre visibles face aux politiciens de ce système. Notre présence est importante afin de rendre compte de ce qu'ils font, la plupart du temps à ton insu, malgré que ces séances soient publiques. Aussi, même en restant hors de ces institutions qui sont, pour nous, la négation même de la démocratie, nous ne voulons pas les laisser faire n'importe quoi en toute insouciance ! Nous nous permettons donc de mener des actions que nous jugeons nécessaires pour affirmer nos positions.

NOTE : Il est possible que des erreurs se glissent dans nos compréhensions de certains sujets. Dans cette éventualité, nous rejetons entièrement la faute aux émetteurs de ces sujets qui ne facilitent en rien leurs accessibilités.

Les principaux sujets

Pour cette séance du Conseil général du 21 novembre 2022, les sujets principaux sont (dans un langage simple) :

- Modifier la liste des fonctions de l'administration communale incompatibles avec un mandat d'élu au Conseil général. En effet, si tu es employé de la commune et que tu occupes l'une des fonctions de cette liste, tu ne peux pas, en même temps, être membre du Conseil général pour cause de conflit d'intérêt.

La transformation du langage et le changement régulier des dénominations est l'une des stratégies servant au néo-libéralisme. Le but de cela est évidemment de créer de la confusion et de perdre les gens afin que ceux-ci soient dans l'incapacité de s'y retrouver tout en générant du désintérêt avec, pour finalité, l'anéantissement de la possibilité de contestation. Le problème qui se pose ici n'est pas la mise à jour de cette liste mais bien les changements des dénominations.

Sans surprise, les élus ont accepté cette modification à l'unanimité.

- Utiliser 466'000.- chf de nos impôts sur 4 ans pour numériser l'école publique. L'objectif étant de mettre nos enfants devant des écrans d'ordinateur de manière pratiquement généralisée à

l'école.

Pour des raisons écologiques, économiques, de santé publique, d'éducation pour nos enfants et pour finir, du respect législatif, nous nous opposons fermement à ce financement. Un contre-rapport de 7 pages a été rédigé pour exposer les arguments de notre refus catégorique.

Malgré les nombreuses interventions très critiques, les élus ont accepté à une large majorité une version modifiée qui divise par deux le montant initial, soit 233'000.- chf.

- Prélever 645'000.- chf supplémentaires de nos impôts dont 8,6 millions avaient déjà été acceptés en 2021 pour agrandir le collège de Longereuse à Fleurier et de créer une structure préscolaire à Couvet dont les études ont déjà coûté 459'000.- chf. Le total est donc de ~9,7 millions si nous avons tout bien compris.

Ces montants semblent particulièrement élevés. Nous n'avons pas eu le temps, ni trouvé les personnes compétentes pour analyser ces budgets. Par contre, nous estimons que ces extensions d'écoles sont nécessaires si le besoin, que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer, est réel.

Malgré les interventions très critiques, les élus ont accepté cette dépense supplémentaire à une large majorité.

- Classer la demande (le postulat) du parti socialiste concernant la privatisation des ambulances que nous n'avions malheureusement pas pu empêcher.

Pour nous, la demande du parti socialiste n'est qu'un sparadrap sur une plaie béante qu'est cette privatisation. Ceci sert de faire-valoir au néo-libéralisme et est un élément servant au parti socialiste pour se donner bonne conscience afin d'accepter cette inacceptable privatisation d'un service public d'importance majeure que sont les ambulances. Un parti se réclamant de gauche n'accepterait jamais cela !

Malgré les critiques et le refus du Conseil communal d'appliquer certaines des demandes qui étaient pourtant une exigence à l'acceptation de cette privatisation, les élus ont accepté ce classement à une large majorité.

Nous pouvons donc dire que le néo-libéralisme a encore gagné sur ces 4 sujets avec le concours d'une majorité d'élus se prétendant de gauche.

Pour information

Le prochain Conseil général aura lieu le 12 décembre 2022, probablement à 19h00 ou à 20h00 (horaire inconnu), à la salle Fleurisia de Fleurier. Ce sera une séance consacrée principalement au budget.

Alain COCHARD

[Faisons, un, Val-de-Travers, Bulletin No 1, Conseil général, Val-de-Travers, Novembre, 2022](#)

From:

<https://www.wiki-libertaire.ch/> - **Wiki Libertaire des Montagnes**

Permanent link:

https://www.wiki-libertaire.ch/faisons_un_%E2%93%90-de-travers_-_no_1?rev=1671717250

Last update: **22.12.2022 @ 14:54**

